# RÈGLEMENT RENTRÉE DES ARTISTES

**Chapelle des Pénitents**

# Du 20 septembre au 13 octobre 2024

Cette exposition proposée par la commune d’Aniane aura lieu **du vendredi 20 septembre au dimanche 13 octobre 2024** à la chapelle des Pénitents.

L’ouverture de l’exposition est prévue **le vendredi 20 septembre à partir de 18h30 avec un vernissage.**

Cette exposition est réservée aux artistes d’Aniane, les artistes locaux.

Elle est ouverte aux professionnels et aux amateurs, à toutes formes d’expressions plastiques.

## Les artistes pourront présenter de 2 à 6 tableaux respectant la thématique proposée, selon leur dimension et le nombre d’exposants. Une sélection sera effectuée par les responsables

## Cette année, le thème de l’exposition est : « Dans le rouge ».

Les tableaux, de préférence encadrés, devront être munis d’un système d’accrochage ; une étiquette collée au dos de chaque tableau indiquera le nom de l’auteur, ses coordonnées complètes et le titre de l’œuvre.

Les sculpteurs seront à même d’exposer jusqu’à 6 sculptures selon l’ampleur de celles-ci.

Il appartient aux exposants de se garantir pour les risques encourus.

La Commune ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte, vol ou détérioration des œuvres.

L’accrochage et la disposition des pièces se feront sous la responsabilité de la Commune et avec la collaboration d’un ou plusieurs membres référents des artistes exposants.

Si des visiteurs sont intéressés par l’achat d’une œuvre, cette vente doit s’effectuer en dehors de l’espace d’exposition.

Les œuvres doivent impérativement être déposées dans la chapelle des Pénitents

**mardi 17/09 de 9h30 à 12h30 & de 14 h à 17 h** et rester en place jusqu’au dimanche 13 octobre. L’exposition sera ouverte à minima du mercredi au vendredi de 15 h 30 à 18 h 30 et les week-ends de 10 h 30 à 12 h 30 et de 15 h 30 à 18h30. La surveillance sera assurée à tour de rôle par les exposants qui s’engagent à assurer au minimum 2 tours de garde, selon les besoins.

Les exposants responsables de l’ouverture devront communiquer leur nom et s’engage au respect des règles d’usages et de sécurité en vigueur dans la Chapelle.

La municipalité s’engage à créer les outils de communication nécessaires à la promotion de l’événement. Les exposants seront sollicités via le référent pour en assurer la diffusion.

**MODALITÉS D’INSCRIPTION**

Chaque artiste plasticien devra retourner **au plus tard le 02 septembre à la mairie :**

**Service culture - 50 bd Félix Giraud.**

**Email :** [**culture@ville-aniane.fr**](mailto:culture@ville-aniane.fr)

le règlement signé, accompagné de la mention « lu et approuvé », la décharge de responsabilité, et le bordereau d’inscription

Les œuvres devront être reprises le **lundi 14 Octobre de 10h à 12h** aﬁn de permettre à l’exposition suivante de se mettre en place. **Les artistes exposants participeront à la remise en état du site d’exposition.**

Date :

Nom : Prénom :

Signature *(précédé de la mention « Lu et approuvé »)*

Nom : Prénom : Adresse :

Tél : Mail :

# Bulletin d’inscription

## Œuvres exposées :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nb** | **Titre** | **Nature (sculpture, peinture...)** | **Dimensions** |
| 1 |  |  |  |
| 2 |  |  |  |
| 3 |  |  |  |
| 4 |  |  |  |
| 5 |  |  |  |
| 6 |  |  |  |

Service culture Mairie - 50 bd Félix Giraud - Aniane 34150 - Tél : 04 67 57 01 40 - [culture@ville-aniane.fr](mailto:culture@ville-aniane.fr)